



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue lundi le 10 décembre 2018 à 19 h 50 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Trois (3) personnes assistent à la séance.

La séance extraordinaire a été convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande du maire, et l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil en date du 5 décembre 2018.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

28-12-18

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 4- Règlement n° 531-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2019
 - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 531-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2019
 - b) Dépôt du projet de règlement no 531-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2019
- 5- Questions du public
- 6- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

29-12-18

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 4 décembre au 10 décembre 2018 pour un montant de 23 473,24 \$.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 531-2018 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 531-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2019

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Luc Latraverse afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 531-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2019.

-Dépot du projet de règlement n° 531-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2019

La conseillère Myriam Cournoyer dépose un projet de règlement n° 531-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2019.

QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

30-12-18

Tous les sujets étant traités,
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 55.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »